



**LA GOUTELLE**

**COMPTE-RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 30 NOVEMBRE 2015**

### Etaients présents :

- ◆ Frédéric SABY, Maire
- ◆ Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- ◆ Odile CHOMETTE, 2ème adjointe
- ◆ André FOURNIER, 3ème adjoint
- ◆ Fernand DE CASTRO, 4ème adjoint
- ◆ Mickael BESSERVE (arrive à 19h45)
- ◆ Frédéric DUGOUT
- ◆ Dominique FOURNIER
- ◆ Jean-François MARCHEIX (arrive à 19h48)
- ◆ Christelle MONNET
- ◆ Josiane MOUTARDE
- ◆ Franck PERE
- ◆ Roland VIALIS

### Etait excusé :

- ◆ Damian WALSH (procuration à Jean-François MARCHEIX)

### Etait invitée :

- Josette Chanteranne : secrétaire de mairie

### Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal
3. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)
4. Programme Voirie 2016
5. DETR Voirie 2016
6. Vente de biens de section à Villevieille
7. Convention pour analyses bactériologiques cantine scolaire
8. Groupement de commande fourrière animale
9. Autorisation permanente et générale de poursuite à Mme la trésorière comptable
10. Classe découverte 2016
11. Questions diverses

La séance débute à 19h30.

- Nomination d'une secrétaire de séance : Josiane MOUTARDE

#### **1. Validation de l'ordre du jour ..**

Frédéric Saby propose l'ordre du jour : 12 voix pour.

#### **2. Approbation du dernier compte-rendu de Conseil Municipal**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2015 est validé à l'unanimité.

### **3. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**

Frédéric Saby nous informe que lors de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui s'est tenue le 5 octobre 2015, le préfet du Puy de Dôme a présenté un projet de SDCI regroupant :

- ⇒ La communauté de communes de PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS
- ⇒ La communauté de communes SIOULET-CHAVANON
- ⇒ La communauté de communes HAUTE COMBRAILLE

Le maire soumet au conseil municipal les documents suivants :

- Carte INSEE des bassins de vie dans le Puy-de-Dôme
- Carte du relief topographique secteur Pontgibaud/Saint-Ours-Les-Roches
- Photo satellite montrant la proximité de Saint-Ours-les-Roches avec le centre bourg de Pontgibaud.

Au terme de la discussion et de la parole donnée à tous les conseillers municipaux présents, il ressort plusieurs éléments probants :

- Service à la personne :

Les communes de Saint-Ours-les-Roches et de Pulvérières bénéficient des services du CIAS de Pontgibaud Sioule et Volcans :

- Aide à domicile
- Portage de repas à domicile
- Bus des montagnes

- Education :

Les écoles élémentaires de Pulvérières et Chapdes-Beaufort fonctionnent en RPI et bénéficient d'un intervenant musique de la communauté de communes PSV.

La cantine municipale de Chapdes-Beaufort fournit l'école de Pulvérières.

Les élèves de Pulvérières et Saint-Ours-les-Roches sont orientés vers le collège de Pontgibaud et bénéficient également du complexe sportif financé par la communauté de communes PSV.

L'inspection académique a sollicité le concours de la Communauté de Communes PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS pour financer du matériel sur les écoles de PULVERIERES et SAINT-OURS-LES-ROCHES

- Sécurité des personnes et des biens :

Le ressort territorial des Brigades de Proximité de la Gendarmerie de Pontgibaud et de Pontaurmur comprend notamment l'intégralité de la Communauté de Communes PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS ainsi que les communes de Saint-Ours-les-Roches et de Pulvérières.

- Bibliothèque :

La bibliothèque de Saint-Ours-les-Roches a sollicité une dérogation auprès de la Médiathèque départementale pour utiliser la bibliothèque relais de Pontgibaud pour la réception de ses ouvrages.

- Assainissement/ordures ménagères :

Le SIVU des Bords de SIOULE a été constitué entre les communes de Saint-Ours-les-Roches et Pontgibaud.

Le SICTOM de Pontaurmur/Pontgibaud intègre les communes de Saint-Ours-les-Roches et de Pulvérières.

- Santé :

- Pharmacies

Deux pharmacies sont installées dans la commune de Pontgibaud. Ces dernières assurent régulièrement des gardes (nuits, dimanches et jours fériés) pour un secteur comprenant notamment la Communauté de PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS ainsi que les communes de Saint-Ours-les-Roches et de Pulvérières.

- Cabinet vétérinaire

Un cabinet vétérinaire installé à Pontgibaud dispose également d'une clientèle issue de Saint-Ours-les-Roches et de Pulvérières.

Le Maire rappelle que les habitants de Saint-Ours-les-Roches se sont exprimés, à la majorité, par référendum le 8 novembre dernier, pour le rapprochement de leur commune au regroupement des Communautés de Communes PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS, HAUTE COMBRAILLE et SIOULET-CHAVANON plutôt que celui de VOLVIC SOURCE ET VOLCANS, RIOM COMMUNAUTE, et LIMAGNE D'ENNEZAT.

Le conseil municipal de cette commune n'en a pas tenu compte lors de son vote sur le SDCI.

Enfin, le conseil municipal s'étonne que l'argument du regroupement des Communautés de Communes de PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS, HAUTE COMBRAILLE et SIOULET-CHAVANON soit justifié dans le schéma proposé par un atout économique nommé « Pôle Viande à Giat » alors que cette filière n'existe pas sur ce secteur.

Le rattachement des communes de Saint-Ours-les-Roches et de Pulvérières permettrait également une solidarité économique essentielle à ce territoire.

Il est procédé au vote sur la proposition de SDCI du Préfet :

- Vote : 15 voix contre la proposition du préfet

Il est ensuite proposé d'établir une proposition alternative, à savoir réunir les communautés de communes de PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS, HAUTE COMBRAILLE et SIOULET-CHAVANON avec les communes de Saint-Ours-les-Roches et de Pulvérières.

- Vote : 15 voix pour

#### 4. Programme Voirie 2016

Suite au travail de la commission Voirie, André Fournier nous fait part des travaux prévus pour l'année 2016 sur les voies communales et les chemins ruraux.

↳ Voies Communales (enrobés, bicouches etc...) :

<i>N° voie</i>	<i>LIEU</i>	<i>Longueur</i>
B 231	Le Bourg - Rue de la mairie	105 ml
VC 07	Le Bourg - Route de Charrier	570 ml
VC 07	La Rodde - Extension	120 ml
VC 11	Les Piquets	435 ml
VC 13	Ossebet	210 ml
VC 18	La Quarte	102 ml
VC 37	Le Bourg	55 ml
VC 47	Fontête - Extension	100 ml
VC 56	Le Bourg	60 ml
<b>Total : Bicouche = 1652 ml - Enrobé = 105 ml</b>		

↳ Chemins ruraux (remise en état chemin, etc...) :

<i>N° voie</i>	<i>LIEU</i>	<i>Quantité</i>
CR 06	La Quarte /Vanauze "les genaux"	600 ml
CR 09	Vanauze	200 ml
CR 18	Charrier "les pachers"	400 ml
CR 31	Le Montôt	100 ml
CR 51	le Bost "palais"	250 ml

↳ Autres travaux de voirie :

<i>N° voie</i>	<i>LIEU - TRAVAUX</i>	<i>Quantité</i>
VC 06	Le Biot - Sécurisation d'un fossé	135 ml
VC 09	Village La Rodde – Reprise bicouche	40 m <sup>2</sup>
VC 14	Les Monts - Sécurisation d'un fossé - Création d'un caniveau	20 ml
	Accès caserne Sapeurs-Pompiers - Reprise bicouche	12 m <sup>2</sup>

Frédéric Dugout intervient et informe qu'une partie de chaussée entre Salmondèche et le Buchelier (environ 100 ml) a besoin d'être refaite.

André Fournier répond que ces travaux ont été répertoriés et sont déjà prévus mais seulement en 2017.

Frédéric Saby présente l'estimation établie par Jérémie LOUIS (technicien employé par la communauté de communes en charge des dossiers de la voirie notamment)

Cette estimation concerne uniquement les travaux sur Voies Communales. Cela représente la somme de 89 646,72 € TTC qui devra être budgétée en investissement.

Les travaux d'entretien des Chemins Ruraux devront être budgétés en fonctionnement mais nous n'avons pas encore reçu l'estimation.

Mickaël Besserve propose de faire les chemins d'accès aux nouvelles habitations, et demande quelle suite a été donnée au chemin longeant la parcelle AR 176.

Frédéric Saby répond que c'est en attente car la décision ne date que du dernier Conseil Municipal. Il précise qu'il serait souhaitable de ne faire qu'une seule intervention globale auprès de l'office notarial car d'autres dossiers seront à traiter.

Lors d'un prochain Conseil Municipal, nous ferons le point sur ces dossiers, ainsi que sur les propositions du SIEG relatives à l'éclairage public.

Jean-François Marcheix informe qu'un exploitant agricole réclame une buse supplémentaire à l'entrée d'un pré dont il est locataire. Il faudrait en parler au propriétaire, mais nous devons prendre des informations puisque les frais devraient être à la charge de celui-ci.

Frédéric Saby propose de valider le programme voirie 2016.

- Vote : 15 voix pour.

## **5. DETR Voirie 2016**

Frédéric Saby propose de valider l'état estimatif voirie, soit la somme de 89 646,72 € TTC afin de pouvoir faire la demande de DETR 2016.

En principe la subvention DETR est de l'ordre de 20 %.

- Vote : 15 voix pour

## **6. Vente de biens de section à Villevieille**

Après avoir pris contact avec la DGFIP - Service des Domaines, l'évaluation des prix de vente de terrain constructible des villages dans notre commune se situe dans une fourchette de 10 à 12 € le m<sup>2</sup>.

Il a été proposé aux deux riverains concernés le montant de 10 € le m<sup>2</sup>.

- Parcelle BH 270 : le riverain ne souhaite pas acquérir la totalité de la parcelle, mais seulement la moitié environ.

A l'issue du débat, les élus demandent à Frédéric Saby d'en reparler avec l'intéressé en sachant que les frais de bornage et de notaire restent à sa charge.

- Parcelle BH 240 : il est proposé de garder la mare parmi les biens de cette section ainsi qu'une bande d'environ 3 m de large tout autour. La surface restante pour les acquéreurs est de l'ordre de 1540 m<sup>2</sup>.

La vente doit être soumise au vote des membres de la section, et devrait avoir lieu, le samedi 12 décembre 2015.

Le produit de ces ventes revient bien évidemment à la section de Villevieille.

Frédéric Saby propose de valider la vente des biens cités ci-dessus, sous réserve du résultat du vote de la section.

- Vote : 15 voix pour

## **7. Convention pour analyses bactériologiques cantine scolaire**

Dans la perspective d'améliorer la sécurité alimentaire de la cantine scolaire, Frédéric Saby propose de signer une convention avec le Conseil Départemental pour des analyses bactériologiques et des contrôles de surfaces.

Des prélèvements seront effectués, à la cantine, 4 fois par an par le laboratoire vétérinaire et biologique du Conseil Départemental.

Il propose de valider cette adhésion pour une cotisation annuelle de 545.85 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- Vote : 15 voix pour

## **8. Groupement de commande fourrière animale**

Frédéric Saby souhaite donner des informations concernant le groupement cité en référence.

C'est un organisme qui s'engage à intervenir sous 2 à 3h, 24h/24 et 7j/7 en cas de besoin. Il a pour mission de prendre en charge les animaux errants, les animaux morts (maxi 50 kgs) dont le propriétaire n'est pas joignable ou inconnu au moment des faits ou les Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC – reptiles, arachnides etc..).

L'adhésion représente à ce jour la somme de 0.80 € ht/habitant soit environ 700 € TTC /an.

Il propose d'en reparler lors d'un prochain conseil.

## **9. Autorisation permanente et générale de poursuite à Mme la trésorière comptable**

Mme la trésorière comptable de Pontaurum a informé la municipalité qu'il conviendrait de l'autoriser à pouvoir engager des poursuites en cas de non-paiement des titres émis par la collectivité.

Frédéric Saby propose que lui soit accordée cette autorisation pour la durée du mandat.

- Vote : 15 voix pour

### **10. Classe découverte 2016**

Comme cela se fait tous les 3 ans au sein du RPI, une classe découverte devrait être organisée en 2016.

Il est prévu une visite des châteaux de la Loire du 23 au 25 mars 2016 pour les classes de CE1/CE2/CM1 et CM2 soit 35 enfants, 2 enseignants et 2 accompagnants.

Les devis établis pour le transport, l'hébergement et les visites représentent la somme de 7 980€ TTC.

Frédéric Saby demande au Conseil Municipal son accord pour la participation de la commune à hauteur de 2900 € sachant que la commune de Saint-Jacques-d'Ambur participera également pour la même somme.

Le concours financier de l'APE est également prévu.

Il resterait alors environ 30 € par enfant à la charge des parents.

- Vote : 15 voix pour

### **11. Questions diverses**

- Une formation départementale pour l'accès aux droits des handicapés est mise en place.
- L'ARS demande un correspondant Ambroisie. Un employé municipal sera désigné.
- Etat d'urgence : tout rassemblement est interdit sur la voie publique. En conséquence, il n'y aura pas de dépôt de gerbe ni de défilé lors de la fête de la Sainte Barbe qui aura lieu le 19 décembre 2015 à 11H00.
- Un atelier mémoire est proposé par "Anim Séniors 63" (géré par Marie-Ange NENOT). Cette formation est de 2h sur 12 semaines (12 personnes maxi à chaque séance). La salle de la mairie serait mise à disposition pour ces séances.
- Une tablette numérique est mise à la disposition du public à l'agence postale pour permettre d'effectuer diverses démarches via internet.
- Cabine téléphonique : Orange/France Télécom nous informe qu'elle va être démontée puisque pas rentable. Frédéric Saby souhaite malgré tout leur adresser un courrier concernant la couverture du réseau qui reste à améliorer sur notre commune.
- Décoration de Noël : l'achat de quelques sapins est prévu et la décoration sera effectuée par les élus à l'exception de la place qui sera faite par les



enfants de l'école (décorations confectionnées pendant des TAP) le vendredi 18 décembre après-midi. A l'issue, un goûter leur sera offert.

- Jean-François Marcheix rappelle que le regroupement des CPI de La Goutelle et de St Jacques aura lieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une période probatoire de 6 mois.
- Le Conseil Communautaire du 26 novembre 2015 a validé le transfert de compétence lecture publique avec création d'une médiathèque intercommunale à Pontgibaud.

Notre « point lecture » communal intégrera le futur réseau intercommunal qui sera créé. La gestion des œuvres se fera par informatique à l'aide d'une tablette numérique équipée d'un logiciel dédié.

- L'école musicale intercommunale(EMI) constate une forte augmentation d'activité avec à son actif 86 élèves.
- L'association PSV Animations en charge de l'évènement «Estive en fêtes» recherche des bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

La secrétaire

Le Maire